

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi vingt-deux août deux mille seize (22 août 2016).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-deux août deux mille seize (22 août 2016) à 17 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

Monsieur le conseiller Alain Mercier est absent.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 19 août 2016.

RÉSOLUTION 16-262

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal retire les sujets suivants de l'ordre du jour de la présente séance :

- Avis de motion – Règlement numéro 1473 sur les ententes relatives aux travaux municipaux pour remplacer le règlement numéro 679
- Adoption du projet de règlement numéro 1473 : *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-263

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston aux termes de sa résolution numéro 2016-07-10 adoptée à la séance du 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par la directrice du Service à la communauté, madame Émilie Hogue, en date du 17 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte la demande faite par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston afin que la Ville de Bécancour n'exige pas de frais de non-résidents aux citoyens de la Municipalité de

Saint-Léonard-d'Aston qui utilisent l'aréna Roland-Rheault, dans le cadre des activités organisées par Hockey mineur de Ville de Bécancour inc., Le Club de patinage artistique de Bécancour et Club ringuette Francheville inc. Ces associations pourront ainsi utiliser le Centre Richard-Lebeau aux heures et tarifs préférentiels offerts par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-264

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, en date du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Ville de Bécancour autorise monsieur Marc Levasseur M.Sc., biologiste chez BC2 Groupe conseil inc., à soumettre, pour et au nom de Ville de Bécancour, dans le cadre du projet de développement domiciliaire Andréanne Cyrenne (Jardins d'Émeraude), dans le secteur Bécancour, toute demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et, à cette fin, l'autorise à signer et à présenter tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-265

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE

PRIX

Construction et pavage Boisvert inc.
Sintra inc. (Pagé Construction)

385 515,77 \$
518 655,44 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique, en date du 15 août 2016;

CONSIDÉRANT que, selon l'analyse faite par le Service des travaux publics, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux exigences du devis;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

- 1. OCTROI DE CONTRAT.** Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction et pavage Boisvert inc.**, 180, boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, G0X 2P0, et lui accorde le contrat pour la réfection et le pavage de diverses rues (lot 2), pour le prix de **trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quinze dollars et soixante-dix-sept cents (385 515,77 \$)** incluant toutes les taxes, le tout tel que décrit dans les plans et devis (comprenant les addenda, le cas échéant) intitulé : « Document d'appel d'offres – Réfection de rues 2016 lot 2 – N/D : 03-05.03.01-135 », daté du 22 juillet 2016.

2. **GARANTIES.** L'Entrepreneur doit effectuer le travail conformément aux plans et devis (comprenant les addenda, le cas échéant) et aux directives de la Ville et fournir toutes les garanties exigées. À défaut, la Ville est autorisée à prendre les moyens nécessaires pour faire respecter les garanties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-266

ENGAGEMENTS DE LA VILLE – GESTION DES EAUX PLUVIALES – PROLONGEMENT DE L'AVENUE CLÉMENT-VINCENT

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-111 adoptée à la séance du 4 avril 2016, la Ville prenait plusieurs engagements, pour tous les projets de développement résidentiel, présents et futurs, qui comprennent des bassins de gestion des eaux pluviales, afin d'en assurer la pérennité et le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT le « Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale (PGO) », préparé par madame Amel Haddad, ingénieure, daté du 14 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, en date du 17 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Pour le prolongement de l'avenue Clément-Vincent, Ville de Bécancour s'engage, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mis en place, à :

- mettre à jour, s'il y a lieu, le « Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale (PGO) », daté du 14 juillet 2016;
- suivre ce programme d'exploitation et d'entretien;
- entretenir les ouvrages;
- tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages, incluant un rapport d'entretien annuel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-267

ENGAGEMENTS DE LA VILLE – GESTION DES EAUX PLUVIALES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE FAUBOURG MONT-BÉNILDE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-111 adoptée à la séance du 4 avril 2016, la Ville prenait plusieurs engagements, pour tous les projets de développement résidentiel, présents et futurs, qui comprennent des bassins de gestion des eaux pluviales, afin d'en assurer la pérennité et le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT le « Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale (PGO) », préparé par madame Amel Haddad, ingénieure, daté du 14 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, en date du 17 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Pour le développement domiciliaire Faubourg Mont-Bénilde, Ville de Bécancour s'engage, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mis en place, à :

- mettre à jour le « Programme d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale (PGO) », daté du 14 juillet 2016;
- suivre ce programme d'exploitation et d'entretien;
- entretenir les ouvrages;
- tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages, incluant un rapport d'entretien annuel.

ADOPTÉE

Période de questions.

RÉSOLUTION 16-268

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy Dubois, maire

Maude Chartier, assistant greffier